

Gardez les Caps



22 avril 2021

Nouvelle offensive du gouvernement pour soutenir le projet illégal de l'industriel espagnol IBERDROLA-Ailes Marines

La technique n'est pas nouvelle. Pour faire avancer un projet douteux, le Président de la République envoie au feu ses chevaux légers armés de déclarations triomphales vite relayées par les médias. C'est ce qui vient de se produire le 15 avril dernier en baie de Saint-Brieuc, avec l'interview exclusive accordée à [Ouest-France](#) par nos ministres de la Biodiversité et de la Mer, Barbara Pompili et Annick Girardin.

provient déjà de l'éolien en mer. Nous disposons du deuxième gisement d'Europe en la matière.



Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, a annoncé la mise en service des éoliennes du parc éolien marin de la baie de Saint-Brieuc, à la fin de l'année 2021. | ARCHIVES OUEST-FRANCE

Barbara Pompili, ministre de la transition écologique, Capture d'écran du site d'Ouest-France

Annick Girardin. Ces résultats nous serviront à compenser les pertes des pêcheurs qui ne pourront plus fréquenter le site. Une convention a été passée en 2016 avec le Comité des pêches. Plus de dix millions d'euros sont prévus pour accompagner l'ensemble des usagers de la mer. Les habitudes devront changer, mais nous veillerons à ce que la gêne soit minimale et que la ressource ne diminue pas. À terme, tout le monde sera gagnant.



<https://www.ouest-france.fr/bretagne/saint-brieuc-22042021/le-ministre-de-la-mer-annonce-le-lancement-du-projet-iberdrola-ailes-marines...> 4/5

Annick Girardin, ministre de la mer, Capture d'écran du site d'Ouest-France

Dans cette interview, les deux ministres annoncent le lancement du chantier en mer du projet éolien d'Ailes Marines, déployant en chœur un argumentaire iberdrolâtre :

« Ce parc sera un nouveau cœur électrique pour la Bretagne. Il produira 500 MW, soit l'équivalent de la consommation électrique de 835 000 habitants » Barbara Pompili

Ça commence mal, 500 MW (mégawatts), c'est la puissance installée, et non la production qui se mesure en MWh (mégawattheures). **La production attendue ne se monte justement qu'à 35% de cette puissance installée**, compte tenu du vent dominant en baie de Saint-Brieuc, un vent Sud-Ouest venu de terre, instable et tournant. D'ailleurs, pour les jours sans vent ou de tempête, une centrale à cycle combiné au gaz est en construction à Landivisiau, une centrale subventionnée pendant 20 ans [à hauteur de 800 millions d'euros](#) pour produire, et pour s'arrêter de produire quand le vent soufflera en baie de Saint-Brieuc.

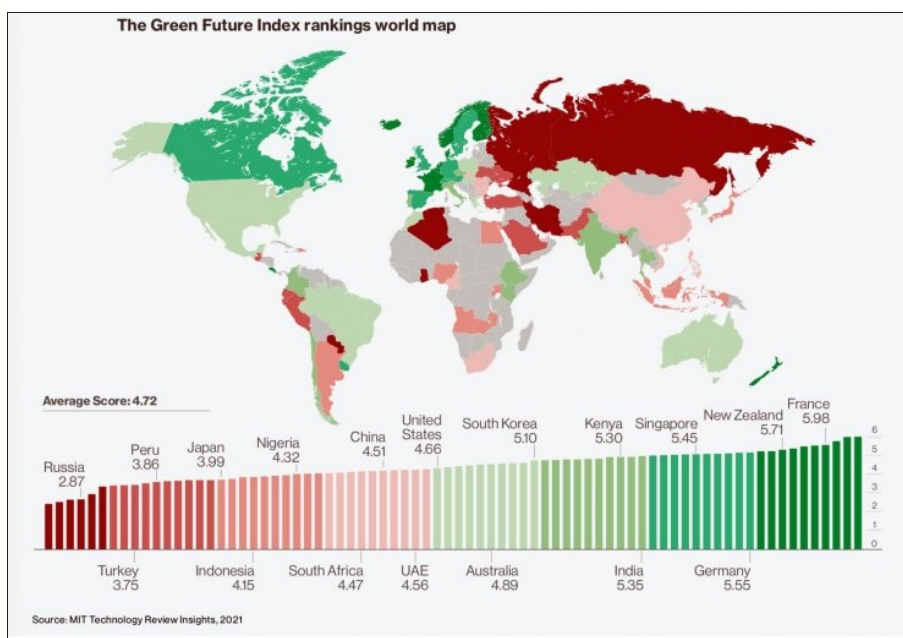
Quant aux 835 000 bretons éclairés et chauffés par le « cœur électrique » éolien d'IBERDROLA, la banque mondiale écrit que chaque français consomme 7.000 KW/h par an, RTE que chaque breton consomme 6.770 KW/h par an, ce qui donne entre 216.000 et 270.000 bretons et français éclairés les jours de vent, **soit trois à quatre fois moins que l'allégation mensongère du promoteur reprise par la ministre.**

Démonstration [ICI](#)

« C'est une chance pour le climat, pour la Bretagne et pour la France » Barbara Pompili

Une affirmation euphorique qui ne manque pas de surprendre.

!? **Pour le climat**, la France se classe aujourd'hui en tête des pays dont la production électrique est décarbonée. Le projet d'Iberdrola ne contribuera donc pas à réduire les émissions de gaz à effet de serre, ni ne servira à lutter contre le réchauffement climatique.



!? **Pour la Bretagne et pour la France, comment se réjouir de produire en Bretagne l'électricité d'origine éolienne la plus chère du monde ?**

La ministre aurait-elle oublié que le prix de la production électrique exigé par IBERDROLA en baie de Saint-Brieuc est de [155€ par mégawattheure](#) auxquels il faut ajouter 20€ par mégawattheure pour le raccordement électrique pris en charge par RTE depuis la renégociation d'Emmanuel Macron et Nicolas Hulot en juin 2018 (auparavant le raccordement en mer était pris en charge par Iberdrola), soient **175€ par mégawattheure** au final.

!? **Qui d'autre, hormis la ministre de l'écologie, peut-il se réjouir de la destruction d'un écosystème marin riche, diversifié, en bonne santé, qui nourrit la population et régule le climat ?**

Les états écologiques actuels de la mer du Nord et de la Baltique apportent une preuve accablante des effets désastreux de

l'implantation des parcs éoliens sur la biodiversité marine. Fonctionnement physique des bassins maritimes, champs électromagnétiques, bruit, infrasons produits par la rotation des pales entraînant une modification de la répartition spatiale et de l'abondance des espèces marines, le Parlement européen, dans son dernier rapport « [sur les effets des parcs éoliens en mer et des autres systèmes d'énergie renouvelable sur le secteur de la pêche](#) », s'inquiète de ces impacts négatifs sur les écosystèmes, les stocks de poissons, la biodiversité, et par conséquent sur les pêcheries, **tout au long du cycle de vie des éoliennes, de leur construction jusqu'à leur démantèlement, en passant par leur exploitation.**

⚠ **Sans oublier la délocalisation cynique de la pollution à l'autre bout de la planète !**

Les 62 éoliennes d'IBERDROLA sont des turbines 8 MW SIEMENS-GAMESA identiques à celles annoncées dans le projet d'EMYN à Yeu-Noirmoutier. **Chaque éolienne contient 1,338 tonne de terres rares, soient 83 tonnes de terres rares pour l'ensemble du parc.**

Parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier, ses bases d'exploitation et de maintenance
Mémoire en réponse EMYN au procès-verbal de la commission d'enquête du 06/06/2018 – 25 juin 2018
- 142 -



L'éolienne Siemens Gamesa qui sera installée sur le site des îles d'Yeu et de Noirmoutier contient environ 560 kg de NdFeB (aimants au Néodyme) par MW contenant 30% de terres rares et 65% de fer et de bore.

« L'éolienne Siemens-Gamesa qui sera installée sur le site des îles d'Yeu et de Noirmoutier contient environ 560 kg de NdFeB (aimants au Néodyme) par MW contenant 30% de terres rares et 65% de fer et de bore »

Source : Mémoire en réponse du développeur EMYN au procès-verbal de la commission d'enquête du projet éolien de Yeu-Noirmoutier page 142.

Rejets d'acides, de bases, de solvants, de métaux lourds, de déchets radioactifs, les méthodes de séparation des lanthanides font appel à des procédés créant des dégâts environnementaux et sanitaires non maîtrisés.

« Ça ne peut pas être une bonne méthode de détruire un pays pour en rendre un autre plus propre. » (Mariane Paviasen tête de liste du parti Inuit qui vient de remporter les élections législatives du Groenland en combattant un projet d'extraction de terres rares.)

⚠ **Sans oublier l'impact d'un trafic maritime planétaire**

Un exemple, la fabrication des fondations jackets supportant les éoliennes SIEMENS-GAMESA.

⚠ Les éléments arrivent par mer de [Corée du Sud](#), à Brest où sont effectuées quelques soudures.

⚠ Ils repartent ensuite de Brest pour l'[Espagne](#), au chantier naval Fene de Navantia où ils sont assemblés, puis reviendraient en France à Brest, si le projet se concrétise. 17 allers-retours sont ainsi programmés par IBERDROLA pour seulement la moitié des fondations (31).

⚠ Même les milliers de m3 de pierres des enrochements prévus dans

les fonds marins de la baie de Saint-Brieuc pour stabiliser les fondations, seraient acheminés depuis des [carrières espagnoles](#) !

« Nous disposons du deuxième gisement d'Europe en la matière » Barbara Pompili

Une nouvelle affirmation arbitraire fondée probablement sur la longueur du linéaire côtier français, car, **qu'il s'agisse du régime des vents, de la bathymétrie, des fonds marins, des communautés économiques littorales, pas une composante n'est favorable à l'éolien posé**, ce qui explique le coût disproportionné de quasiment tous les projets d'éolien marin français et leur implantation au plus près des côtes, sur les sites de pêche artisanale.

En juillet 2020, à l'occasion de l'Instance de concertation de Saint-Brieuc, Monsieur Ferran, sous-directeur de la DGEC (Direction générale de l'énergie et du climat) a justifié le prix de l'électricité déliant garanti à IBERDROLA pendant 20 ans par un environnement peu favorable : fonds marins moins propices à la pose d'éoliennes posées, moins bonnes conditions de vent. (Compte-rendu de l'Instance de concertation du projet de parc éolien en mer en baie de Saint-Brieuc du 10 juillet 2020)

« Un état complet et détaillé des ressources halieutiques de la baie a été réalisé sur trois ans, validé par l'Ifremer » Barbara Pompili

La ministre a-t-elle pris connaissance de cet état ?

La baie de Saint-Brieuc est une référence mondiale de pêche responsable grâce à 40 années de gestion exemplaire de la ressource halieutique par les pêcheurs. Cette année encore, la biomasse de coquilles Saint-Jacques bat un record comme le confirme l'[IFREMER](#).

« Les populations de coquilles Saint-Jacques en baie de Saint-Brieuc ont battu un record historique en 2020, confirmant la tendance favorable observée depuis le début des années 2000, en lien avec la gestion mise en place
par les pêcheries françaises. »

L'affirmation de la ministre est fausse.

Barbara Pompili annonce un bilan de l'état des ressources halieutiques de la baie de Saint-Brieuc sur trois années, ce qui avait été garanti au Comité des Pêches des Côtes d'Armor avant tout démarrage éventuel des travaux.

Or, cet état des ressources halieutiques dans la baie n'a été réalisé que sur deux années.

« Il (l'impact sur la ressource) a été évalué par des études inédites et poussées, conduites depuis plusieurs années déjà. Elles démontrent que la turbidité, c'est-à-dire le caractère trouble de l'eau lié aux travaux, sera très faible et n'aura que très peu d'incidence sur le milieu, tout comme le bruit du chantier, sans effet sur la coquille Saint-Jacques, l'amande de mer, la praire, le homard ou les seiches. » Barbara Pompili

Encore une affirmation partielle, trompeuse, mensongère !

Panaches turbides de dizaines de kilomètres de long et 150 mètres de large créés par les courants des marées au pied des éoliennes du parc de Thanet en mer du Nord. Photo NASA



A chaque marée, ces panaches de sédiments se propagent sur des dizaines de kilomètres, perturbant sévèrement la qualité de la colonne d'eau et par conséquent, la ressource halieutique de la zone. De tels panaches turbides ne manqueraient pas de se produire en baie de Saint-Brieuc sur la zone du projet d'IBERDROLA située sur des fonds sédimentaires. La turbidité sera d'autant plus importante et dynamique que le marnage en baie de Saint-Brieuc est de plus de 12 mètres, et les courants violents. La baie de Saint-Brieuc est la 5ème baie au monde pour l'amplitude de ses marées. La marée se renverse toutes les six heures.

Ces effets sont largement connus depuis une dizaine d'années grâce aux travaux de Quinten Vanhellemont, chercheur au [Royal Belgian Institute of Natural Sciences](#).

« Cela montre que l'implantation d'éoliennes en mer, modifie non seulement le champ de vent au-dessus de la surface de la mer (ce qui est attendu puisqu'ils extraient l'énergie éolienne),

mais modifie également les courants
et le transport de sédiments dans l'eau. »



Côtes-d'Armor Les éoliennes de la discorde

Pour ancrer ses 62 éoliennes,
IBERDROLA devra réaliser au minimum 190 forages
et excavations dans les fonds marins benthiques
de la baie de Saint-Brieuc
à plus de 200 décibels dans l'eau

« Ce projet a fortement évolué grâce au long dialogue mené avec les différents usagers de la mer. De nombreuses modifications ont été décidées depuis 2011, en réponse aux demandes des pêcheurs, très impliqués » Annick Girardin

Si Ailes Marines ne porte pas la responsabilité du choix du site qui revient au ministre Eric Besson (gouvernement Sarkozy), la responsabilité d'Ailes Marines est lourde dans le manque de transparence et l'inexistence d'un dialogue digne de ce nom avec les parties prenantes.

Depuis 10 ans, le projet avance sous les coups de boutoirs et les diktats continus du promoteur : pas de rideau de bulles pour protéger la faune marine, maintien des anodes sacrificielles en aluminium, refus d'aspiration des sédiments secs extraits des forages, refus systématique d'un calendrier prenant la saisonnalité de la pêche en compte, non-respect des engagements pris auprès du Comité des Pêches, etc.



Emmanuel Rollin, Directeur d'Ailes marines ©Le Télégramme Julien Molla

« La superficie du parc a été réduite de 180 à 103 km², puis 75 km² à l'issue des travaux » Annick Girardin

La présentation est là encore, trompeuse. Elle tend à faire croire que des efforts constants ont été réalisés pour réduire l'emprise en mer du projet.

Il n'en est rien.

■ 180 km², c'est l'emprise préemptée par l'État pour lancer l'appel d'offres.

■ 75 km², c'est l'emprise nécessaire à 62 éoliennes SIEMENS-GAMESA 8MW

■ 103 km², c'est l'emprise de la concession du domaine public maritime accordée pour 40 ans à IBERDROLA pour son usage exclusif.

Et cela en plein dans la bande côtière, alors que la distance moyenne d'éloignement du littoral des parcs éoliens en mer du Nord est d'une soixantaine de kilomètres.

« il a été déplacé de six kilomètres plus au nord, pour préserver le gisement secondaire de Saint-Jacques de la baie » Annick Girardin

Sur cette carte officielle extraite des documents d'Ailes Marines dans l'enquête publique, chacun peut juger de l'emprise du projet éolien et de la préservation des gisements de Saint-Jacques !

L'argument est d'autant moins sérieux que les gisements sont évolutifs. Ce sont les coquilles qui déterminent les gisements ! Il n'y a pas de frontières pour les poissons et les coquillages qui vivent et se déplacent librement dans l'Océan hors du contrôle des hommes, en fonction de l'état de l'écosystème marin.

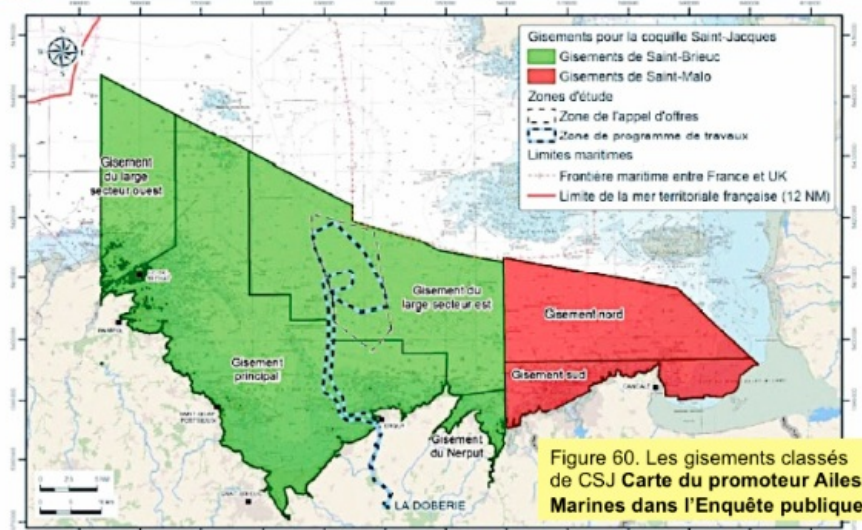


Figure 60. Les gisements classés de CSJ Carte du promoteur Alles Marines dans l'Enquête publique

On notera sur cette autre carte l'apport majeur de la baie de Saint-Brieuc à la ressource en coquilles Saint-Jacques dans la Manche !

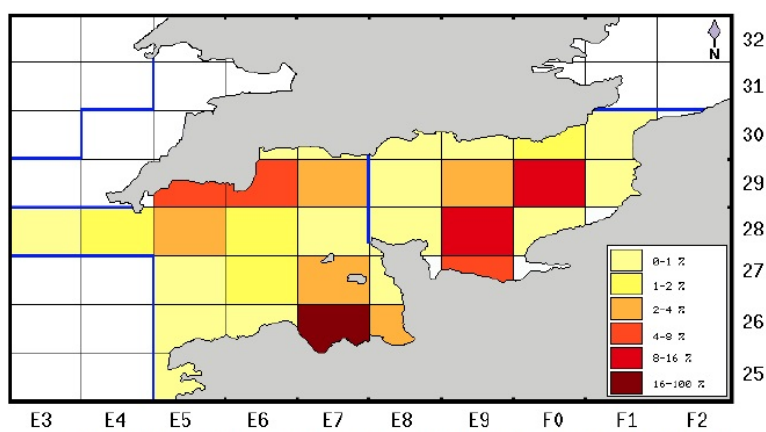


Fig. 2 : Origine des apports de coquille Saint-Jacques en Manche (données de 1993-1995)

« les techniques d'implantation des éoliennes ont été revues de façon à réduire les impacts des travaux sur les fonds marins » Annick Girardin

Bien au contraire ! Les fonds marins de la baie de Saint-Brieuc alternent roches dures et sédiments, avec une bathymétrie élevée et des courants forts, ils ne sont donc pas propices à l'éolien. De ce fait, faute d'études préalables, IBERDROLA n'a eu de cesse depuis 2012, de modifier sa technique d'ancrage des fondations, pour aboutir l'an dernier, sans même la publication d'un porter à connaissance, à la pire des solutions pour l'écosystème marin et les pêcheurs.

IBERDROLA annonce une solution multicartes : forages, excavations, bétonnage, suppression des bloc rocheux, enrochements, etc. à multiplier par les 190 pieux des 62 fondations.

« La baie sera transformée en champ de patates. »

Alain Coudray, Président du Comité de Pêches des Côtes d'Armor

« Les activités de pêche pourront être maintenues

La [note technique du 27 juillet 2018](#) sur les règles de navigation dans les parcs éoliens en mer dit, tout au contraire, que la plupart des activités de pêche seront interdites et que les autres activités de pêche pourront l'être à tout moment.

L'affirmation de la ministre est non seulement fausse, mais hypocrite, puisque la ministre est parfaitement informée des obstacles pratiques aux activités de pêche dans les parcs éoliens : pas de couverture d'assurance, mauvais fonctionnement des instruments de sécurité, en particulier des radars, absence de ressources halieutiques du fait des perturbations.

Le Parlement européen [rappelle](#) « qu'à l'heure actuelle, les activités de pêche (arts traînants ou dormants) dans les parcs éoliens sont **restreintes ou interdites dans la plupart des États membres** », et aussi « que les pêcheurs ont tendance à éviter de pêcher dans les parcs éoliens, même s'ils y ont accès, car ils craignent les dégâts accidentels, les accrochages et la perte de matériel de pêche. »

« Ces résultats nous serviront à compenser les pertes des pêcheurs qui ne pourront plus fréquenter le site. Une convention a été passée en 2016 avec le Comité des pêches. Plus de dix millions d'euros sont prévus pour accompagner l'ensemble des usagers de la mer.

Les habitudes devront changer, mais nous veillerons à ce que la gêne soit minimale et que la ressource ne diminue pas. À terme, tout le monde sera gagnant » Annick Girardin

Que dire ... Pour cautionner l'inacceptable, le gouvernement dépêche aux bretons, deux ministres aux pouvoirs magiques qui vont veiller à ce que la ressource ne diminue pas ...

On se contentera de rappeler sobrement aux deux ministres, les conclusions de l'enquête menée par le Parlement européen dans les États membres où l'éolien en mer est déjà développé :

« toute restriction d'accès aux zones de pêche traditionnelles a **des répercussions directes sur les moyens de subsistance des pêcheurs et les emplois connexes à terre**, l'approvisionnement responsable et durable en denrées alimentaires et la sécurité alimentaire s'en trouvent compromis ».

« l'analyse des **chevauchements entre les énergies renouvelables en mer et les pêcheries** laisse présager une forte hausse des conflits spécifiques potentiels dans les eaux européennes dans les années à venir. »

La « happy coexistence » de nos deux ministres n'existe pas.

« C'est aussi une opportunité pour l'économie locale, la filière étant appelée à connaître un fort développement. Elle comptait déjà 3000 emplois pérennes en 2020, avec des usines à Cherbourg, Montoir-de-Bretagne, et bientôt au Havre. Le chantier du parc éolien de Saint-Brieuc, ce sera 500 emplois à terre en Bretagne. Les

fondations seront fabriquées à Brest, des ports de construction et de maintenance dans les Côtes-d'Armor. » Annick Girardin

Ci-après, le résumé de la filière en fort développement et 3000 emplois pérennes du projet éolien de la baie de Saint-Brieuc mené par IBERDROLA-Ailes Marines.



40 emplois seraient créés dans les Côtes-d'Armor, et encore, rien n'est moins sûr pour l'instant. La filière pêche de la baie de Saint-Brieuc représente 300 bateaux, 800 marins, plus de 2500 emplois à terre.

Le projet d'IBERDROLA est contesté depuis 10 ans, parce qu'il expulse arbitrairement et avec brutalité les acteurs économiques en place. Il ruine les efforts de plusieurs décennies pour mettre en place une pêche responsable et à forte valeur ajoutée.

L'État continue à permettre à IBERDROLA de privatiser et détruire pour son usage exclusif, un bien commun qui était partagé jusqu'à aujourd'hui, alors même qu'avec le Brexit, les pêcheurs bretons s'apprêtent à renoncer d'ici juin 2026, à 25% de leurs prises effectuées dans les eaux britanniques.

Le point d'orgue iberdrolesque viendra de Barbara Pompili.

« On parle d'éoliennes de 200 m de haut implantées à seize kilomètres des côtes. Vous ne les verrez pas plus que des piquets de 1,20 m situés à 100 m de vous » Barbara Pompili

« Le paysage ? C'est ce que les gens font de leur pays ! L'usage de la nature fait les paysages. Un écosystème est un réseau de relations sociales entre les espèces, le paysage le met en réseau avec les hommes et les femmes. Il est une constitution purement humaine, le reflet d'une appropriation, c'est-à-dire d'une culture. »

Les paysages naturels sont indispensables au bonheur des hommes.



Cap d'Erquy, Grand Site de France

« Pour Saint-Brieuc, le lauréat a été désigné il y a neuf ans. Le temps est venu d'accélérer » Barbara Pompili

Ailes Marines n'est pas le lauréat, mais le candidat arrivé second lors de l'appel d'offres et imposé par l'État le 6 avril 2012. La [Cour des comptes](#) écrira en juillet 2013 que l'attribution à Ailes Marines est « pipée ». (page 66)

De 2012 à 2021, irrégularités, anomalies, non-respect des directives environnementales, violation des règles européennes, rythment le projet, poussé par un coup d'accélérateur avant chaque élection présidentielle.

Le ministre Éric Besson donnera à Ailes Marines, deux semaines avant l'élection de François Hollande, l'[autorisation d'exploiter une centrale électrique](#) en baie de Saint-Brieuc, sans débat public (2013), sans enquête publique (2016), sans études d'impact (elles ne sont toujours pas terminées !). La ministre Ségolène Royal déclarera avec 5 ans de retard à la Commission européenne l'aide d'État de 4,7 milliards en avril 2017, trois semaines avant l'élection d'Emmanuel Macron. Et maintenant, la ministre Barbara Pompili entend " accélérer " alors qu'Ailes Marines ne respecte pas ses engagements, et que les pêcheurs ont déposé un recours devant le tribunal de l'Union européenne.

Destruction de l'écosystème marin de la baie de Saint-Brieuc et par conséquence de la pêche artisanale :
la responsabilité du gouvernement est engagée.

L'État devrait être, de façon impartiale, le garant de l'intérêt général. Or c'est tout le contraire qui s'est produit en baie de Saint-Brieuc, au mépris des oppositions exprimées par les populations, les élus ou les

experts.

Pourquoi de telles affirmations mensongères ou biaisées pour donner à croire que les conflits d'usage sont résolus, alors qu'il est encore temps de changer de cap, alors qu'à l'Assemblée nationale, [Barbara Pompili](#) déclarait en janvier :

« L'acceptabilité des projets d'éolien en mer est essentielle si nous voulons développer sereinement cette filière afin d'atteindre nos objectifs de transition énergétique. **Les enjeux liés à la préservation des paysages et à la biodiversité, mais également à la cohabitation entre les usagers de la mer, sont centraux** dans le choix de la localisation des parcs. En Normandie, au vu des résultats du débat public, **j'ai fait le choix d'une zone située à plus de 30 kilomètres des côtes, tenant compte des contraintes environnementales, de celles liées à la pêche et au trafic maritime.** »

Face à un tel aveu, Emmanuel Macron doit aller jusqu'au bout du raisonnement : tous les projets des premiers appels d'offres sont implantés à moins de 30 kilomètres des côtes, ils doivent donc être abandonnés.

« Le Président de la République veille au respect de la Constitution. Il assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'État. Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités. » Article 5 de la Constitution du 4 Octobre 1958.



CONTACT Association Gardez les Caps gardezlescaps@orange.fr

Gardez les Caps <http://gardezlescaps.org>
<https://www.facebook.com/gardezlescaps/>
Email gardezlescaps@orange.fr

© 2021 Gardez les Caps

[Se désinscrire](#)

Envoyé par

 sendinblue